

BRUXELLES (MPE-Média) - De nouvelles taxes anti-dumping sur les importations de tubes en acier ont été instaurées par l'Union Européenne pour les importations de ces produits en provenance de Russie et de Turquie, a annoncé le 29 janvier 2013 le service de presse de l'Union.

Ces nouvelles taxes dont les niveaux ont été publiés par le journal officiel de l'UE sont "définitives" et rétroactives à compter du 31 juillet 2012, date de leur première proposition par la Commission en charge des questions de concurrence et de prix à l'importation de Bruxelles.

Elles concernent les lots de tubes en fer ou en acier fabriqués en Russie et en Turquie et leur recouvrement va être engagé aussitôt, précise le communiqué de l'UE.

Ces taxes définitives s'élèveront à 23,8% du prix fixé pour tous les producteurs russes et à 16,7% pour les compagnies turques à l'exception des sociétés UNIFIT (12.1%), Sardogan (2.9%) et RSA (9.6%), précise l'UE.

Ces mesures anti-dumping sur les tubes avec ou sans soudure en acier étaient sollicitées par les groupements européens de producteurs de tubes depuis plus de deux ans.

Jo Gatsby